

LES RAPPORTS NORD/SUD DANS LE MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL : LE POIDS DE L'HISTOIRE ET LA RIGIDITÉ DES STRUCTURES

*Sid Ahmed Soussi**

Cet article propose une analyse critique de l'évolution des rapports Nord-Sud dans le mouvement syndical international (MSI) dans le contexte de la restructuration amorcée avec la fondation, en 2006, de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Elle explicite les nouveaux enjeux de ces rapports, face au phénomène croissant de l'externalisation transnationale du travail qui affecte la conflictualité collective et la régulation du travail en Afrique et en Amérique latine. Nombre de syndicats du Sud, privilégiant, en termes d'action collective, des alliances locales élargies à des acteurs non syndicaux, reprochent à la CSI d'ignorer les résistances locales et de leur préférer une action globale portée par des stratégies continentales et institutionnelles. Ces divergences ne résultent pas seulement des rapports de force internes au MSI depuis les assises de Vienne en 2006. Elles doivent leur persistance, d'abord au poids de l'Histoire, lestée notamment par des rapports de domination que la période postcoloniale a continué de reconduire sous d'autres formes. Il y a ensuite ces conceptions de l'action collective qui se déclinent à travers des rapports au politique différenciés notamment par des rapports à la société civile et à l'État que les organisations syndicales du Nord et leurs *alter ego* du Sud fondent sur des prémisses distinctes. Cette analyse est illustrée ici par le cas des modes de coopération internationale des centrales syndicales du Québec. Plusieurs recherches soulignent l'émergence de nouvelles formes de représentation et d'action collectives menées par nombre d'organisations syndicales du Sud. Même si elles reprennent parfois les figures traditionnelles du syndicalisme dans ces régions – engagement politique marqué, instabilité des structures – ces formes apparaissent comme des stratégies atypiques : cohabitation entre syndicalisme de transformation sociale et *community unionism*, mobilisation de résistances locales par des coalitions élargies à d'autres acteurs de la société civile autour d'enjeux prioritaires (économies informelles surdimensionnées et secteurs publics compressés). Cette analyse fait le point sur cette dynamique à l'œuvre qui, à partir de la récurrence de ces expériences locales, produit des conséquences à l'échelle globale.

The following article submits a critical analysis regarding the evolution of North-South relations within the International Trade Union Movement, specifically concerning the creation of the *International Trade Union Confederation (ITUC)* in 2006. Currently faced with a growing transnational outsourcing phenomenon, affecting collective conflict and labor regulation in Africa as well as South and Central America, the ITUC draws attention to new issues. In terms of collective action, numerous South and Central American unions favor local alliances that extend to non-unionized actors. They criticize the ITUC's ignorance of local resistance as well as its preference for global action that is carried out through continental and institutional strategies. Divergences among members of the International Trade Union Movement are not only the result of internal power struggles that surfaced within the organization in 2006, during the Vienna exchanges. These differences owe their existence to history, notably to rapports of domination that the postcolonial period renewed and brought forward in other forms. In addition to history, declining notions of collective action resulting from differential policies also contribute to divergences. These policies are similar to the relationship between society and the State that Northern and Southern organizations base on separate premises. Here, the analysis is depicted by Quebec's central labor organizations' and the international methods of cooperation they employ. Several studies underline the emergence of new forms of representation and collective action lead by a number of South and Central

* Sid Ahmed Soussi, sociologue du travail et du syndicalisme, est professeur au département de sociologie de l'UQAM. Titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal, ses publications portent sur les transformations contemporaines du travail et du syndicalisme. Il mène des recherches sur le mouvement syndical international et les conditions de l'action collective dans le contexte des nouvelles formes de la division internationale du travail, avec un intérêt marqué pour les normes de régulation internationale du travail. Au sein de la *Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)* et en tant que responsable de l'axe travail et emploi du *Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, il travaille actuellement sur les flux internationaux du travail migrant temporaire et leurs impacts locaux sur le travail, ses espaces et ses modes de régulation.

American labor organizations. Even though, in some cases, these new types of representation take on traditional forms of unionism such as marked political involvement and organizational instability, they surface within atypical strategies. These unusual approaches include the coexistence of socially-generated unionism and community unionism, as well as the mobilization of local resistance movements through coalitions that extend to other community actors with prioritized issues (oversized informal economies and a compressed public sector). The analysis explores the underlying dynamic that, based on recurring local experiences, produces consequences on a global scale.

I. Introduction

Cet article examine les nouveaux enjeux clivant les rapports Nord-Sud au sein du mouvement syndical international¹ (MSI). Il livre les résultats d'une recherche consacrée à la restructuration organique dans laquelle s'est engagé ce mouvement avec la fondation, en 2006, de la Confédération syndicale internationale (CSI). À partir d'une perspective sociopolitique, il expose une analyse critique des principales conséquences de cette évolution sur les modalités de l'action syndicale dans le contexte d'une division internationale du travail marquée par deux phénomènes dont les impacts et la conjugaison vont en croissant. Le premier est celui de l'externalisation transnationale des activités industrielles et de service des entreprises qui affecte la régulation du travail dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine. Le deuxième est porté par l'individualisation du rapport salarial et le défaut d'une régulation coercitive de la conflictualité collective du travail². Cet article dresse un bilan, partiel mais ciblé, des impacts de cette restructuration, en termes d'action collective et de rapport au politique, sur les orientations et les modes de coopération internationale Nord-Sud déployés par les principaux acteurs du MSI. Ce bilan s'appuie également sur une illustration basée sur les cas des trois plus importantes centrales syndicales québécoises.

Il s'agit d'une recherche qualitative longitudinale, menée depuis 2006, dans le contexte de la restructuration du MSI. L'une des préoccupations de cette enquête a été d'étudier les rapports Nord-Sud au sein des structures du MSI, avec un accent particulier sur les rapports avec les organisations syndicales africaines. Cette recherche se fonde sur des données obtenues par le biais de l'observation directe, d'entretiens individuels avec des responsables syndicaux (élus et permanents) et par l'analyse de sources documentaires scientifiques, institutionnelles et médiatiques. L'observation directe a ciblé une série d'événements syndicaux significatifs³ : congrès, rencontres syndicales internationales et journées d'études. Son objectif visait à rendre compte des enjeux internationaux de l'action syndicale à un moment où les principales composantes du MSI prenaient acte de l'impasse historique produite par leur fragmentation idéologique et de ses conséquences en matière de représentation et d'action collectives. Parmi ces enjeux, les rapports Nord-Sud au sein du MSI constituaient une question privilégiée dans cette recherche. Le choix de l'observation des grandes rencontres syndicales internationales n'est pas fortuit. Il a permis la réalisation d'une vingtaine d'entrevues individuelles avec des responsables syndicaux internationaux provenant autant du Nord que du Sud. C'est au cours de l'enquête, particulièrement au niveau de ces entretiens, que la question des dispositifs internationaux de régulation s'imposa avec récurrence.

¹ Une liste de tous les sigles utilisés est annexée en fin d'article.

² Robert Castel, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009; Mark Anner et al, « The industrial determinants of transnational solidarity : global interunion politics in three sectors » (2006) 12:1 *European Journal of Industrial Relations* 7; Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

³ Avec, notamment, la participation en tant qu'observateur aux deux congrès de dissolution de l'ex-CISL (Confédération Internationale des syndicats libres) et de l'ex-CMT (Confédération mondiale du travail) et au congrès de fondation de la CSI (Vienne, 30 octobre au 1^{er} novembre 2006).

Quatre parties composent ce texte. La première expose les grands enjeux que doivent affronter les composantes du MSI, en matière de représentation et d'action collectives, dans le contexte d'une division internationale du travail soustraite, *de facto* par les stratégies de gestion des entreprises transnationales (ETN), aux dispositifs nationaux de régulation de la conflictualité du travail. Elle aborde les questions de stratégies et de structures qui constituent toujours des enjeux à l'origine de fortes tensions internes. La deuxième partie s'intéresse aux enjeux Nord-Sud et se focalise sur le poids de la spécificité de la formation historique des syndicalismes dans le Sud, notamment en Afrique. Il ne s'agit pas ici de tout renvoyer à l'Histoire, mais d'en souligner les impacts toujours prégnants. Cette partie conclut en faisant ressortir les impacts de ces enjeux sur les modalités de l'action collective qui clivent les rapports Nord-Sud dans le MSI. Dans un souci d'illustration par études de cas, la troisième partie fait appel à une analyse comparée des modes de coopération Nord-Sud menés par les centrales syndicales québécoises, en tant qu'organisations syndicales représentatives à bien des égards de l'action syndicale internationale menée par les centrales du Nord. La quatrième partie propose un bilan – nécessairement provisoire – de la portée et des limites des initiatives prises par certains des principaux acteurs du MSI (les organes de la CSI et les fédérations syndicales internationales ou *Global Unions*). Cette partie montre comment le MSI continue de se replier sur les identités léguées par les anciennes Internationales⁴ dans des contextes historiques peu comparables aux réalités contemporaines. Cette partie soulève enfin une interrogation de taille. Comment ne pas prendre acte aujourd'hui de l'émergence d'acteurs nouveaux, issus de dynamiques politiques – toujours en recomposition – à l'origine des « nouveaux mouvements sociaux » dans des pays du Sud où les notions de société civile et de démocratie, autour desquelles se mobilisent ces mouvements, sont repensées sur la base de nouvelles conceptions⁵.

II. Les nouveaux enjeux du mouvement syndical international : stratégies et structures

⁴ Les Internationales reflètent les nombreuses tentatives des mouvements ouvriers européens d'organiser le prolétariat au sein d'un « parti mondial du travail ». La I^{re} Internationale, ou Association internationale des travailleurs (AIT), fondée à Londres en 1864, disparut après 1876 du fait de l'opposition entre marxistes et anarchistes. La II^e Internationale (Paris, 1889) adopta le 1^{er} mai comme date de la fête socialiste internationale, resta fidèle à la social-démocratie et disparut en 1923. En sont issues : l'Internationale ouvrière socialiste (1923-1940), regroupant les partis qui avaient refusé d'adhérer à la III^e Internationale, puis l'Internationale socialiste, organisée en 1951. La III^e Internationale, ou Internationale communiste (IC), ou *Komintern*, fondée à Moscou en 1919, rassembla autour de la Russie soviétique puis de l'URSS la plupart des partis communistes. Elle fut supprimée par Staline en 1943. La IV^e Internationale, d'obédience trotskiste, naquit en 1938 et existe toujours.

⁵ Ces conceptions sont inspirées en grande partie par le courant des études postcoloniales ou *Postcolonial Studies* (Arjun Appadurai, *Après le colonialisme : Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001; Jean-François Bayart, *Les études postcoloniales, un carnaval académique*, Paris, Éditions Karthala, 2010; Dipesh Chakrabarty, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2000; Ranajit Guha, *Dominance without hegemony. History and Power in Colonial India*, Cambridge (E.- U.), Harvard University Press, 1998; Jacques Pouchepadass, « Les *subaltern studies* ou la critique postcoloniale de la modernité » (2000) 156 *L'homme* 161.)

La fondation de la CSI à Vienne (Autriche) en novembre 2006 fut pour le MSI un moment peu commun dans son histoire. Ce fut tout au moins l'ambition déclarée des instances des deux principales confédérations syndicales d'envergure mondiale, la CISL (Confédération internationale des syndicats libres, d'obédience sociale-démocrate) et la CMT (Confédération mondiale du travail, d'obédience chrétienne) auxquelles se sont jointes plusieurs centrales dites *non affiliées*, provenant pour la plupart de la « mouvance marxiste » représentée en partie par la Fédération Syndicale Mondiale (FSM). De nombreuses centrales syndicales étaient circonspectes face à une initiative pour laquelle elles n'avaient été sollicitées qu'une fois la table mise. Ces dernières ne forment pas un ensemble homogène, elles représentent une large diversité de secteurs d'activités et bon nombre d'entre elles proviennent des pays du Sud. C'est le caractère hétéroclite de leurs intérêts qui explique en partie leur poids relatif dans le rapport des forces en présence. Les enjeux discutés à Vienne sont donc loin de recouvrir les mêmes significations pour des acteurs syndicaux qui font face, dans leurs espaces nationaux et continentaux, aux défis multiples de la libéralisation des échanges commerciaux et de la dérégulation du rapport travail-État-capital. Paradoxalement, cette « réponse » du MSI par la fondation de la CSI, n'est pas historiquement nouvelle. Elle rappelle, à bien des égards, la création de la 1^{ère} Internationale⁶ en... 1864 qui, face aux défis du « capitalisme international » (la mondialisation de l'époque), proposa une parade en plusieurs points semblable.

A. Les enjeux stratégiques de l'action syndicale internationale

Plusieurs interrogations demeurent depuis la formation de la nouvelle confédération, dont celle déterminante, de la stratégie globale à adopter et des principaux enjeux auxquels elle doit s'attaquer en priorité. Cette stratégie sera-t-elle exclusivement dirigée vers la sphère du travail et de sa régulation cosmopolitique, c'est-à-dire une stratégie émancipée des intérêts nationaux des OS composant le MSI et destinée à la mise en œuvre d'un véritable droit public international du travail⁷? Ou

⁶ L'Association Internationale des Travailleurs (AIT), fondée à Londres et dont Marx rédigea les statuts, disparut dès 1876, victime de l'opposition irréductible entre syndicalistes marxistes et anarchistes.

⁷ Depuis les 15 dernières années, la stratégie privilégiée par les fédérations syndicales internationales (FSI) fut de favoriser la signature d'accords-cadres internationaux (ACI) avec les entreprises transnationales. Dans la plupart des cas ces FSI furent les instigatrices de ces accords qui, faut-il le rappeler, sont de droit privé. Les entreprises qui les ont signés l'ont fait à chaque fois à titre individuel, leurs représentants aux instances internationales du travail (OIT-BIT) refusent systématiquement une représentation et une négociation collectives, alors que les organisations syndicales s'engagent, quant à elles, à titre collectif (Sid Ahmed Soussi, *L'action syndicale internationale et son ambivalence face à la dérégulation du travail : vers un droit international privé?*, Montréal, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), 2010 [Soussi, « *L'action syndicale internationale et son ambivalence* »]). Dans l'ensemble disparate des accords transnationaux d'entreprise, les ACI se distinguent en ce qu'ils sont signés par une ou plusieurs FSI. Ces accords concourent paradoxalement, par leur multiplication ces dernières années, au renforcement de modes privés de la régulation internationale du travail dont l'ambivalence est relevée par de nombreux observateurs du MSI: ils permettent certes la mise en place de dispositifs de protection des droits fondamentaux des travailleurs dans les entreprises transnationales, mais leur multiplication retarde tout autant la formation d'un droit international public du travail. Sid Ahmed Soussi, « Les dilemmes de l'action syndicale internationale : vers un droit international privé du travail? » (2010) 2:3 Revue Vie Économique [Soussi, « *Les*

doit-elle continuer de s'inscrire dans cet internationalisme syndical historique⁸ qui a sous-tendu jusque-là les activités du MSI, toutes composantes confondues? Les réponses à ces interrogations ne font toujours pas l'objet d'un consensus entre ces dernières. Mais la fondation de la CSI a eu le mérite de les exposer au grand jour et de susciter un débat de fond jusque-là évacué par la fragmentation idéologique historique qui a affecté le MSI entre le début du 20^e siècle et la fin de la Guerre froide⁹. Plusieurs centrales syndicales, du Sud notamment, s'interrogent sur la pertinence des stratégies actuelles car pour elles, les assises de Vienne semblent avoir pris la voie du « changement dans la continuité »¹⁰. Ce constat revient également dans plusieurs analyses¹¹.

Plusieurs des enjeux portés par ces interrogations, et considérés encore comme stratégiques par les instances de la CSI, ne sont pas nouveaux, chargés qu'ils sont des tensions récurrentes à l'origine des ruptures politiques qui ont fragmenté durant tout le 20^e siècle les composantes nationales et continentales du MSI. De tous les acteurs de ce « siècle idéologique », le MSI est celui qui a tardé le plus à s'extraire des logiques de confrontation attachées à cette phase de l'Histoire que fut la Guerre froide. Il fait face aujourd'hui à plusieurs lignes de front et la restructuration entamée en 2006 a contribué à exposer au grand jour une série de grands enjeux à l'origine des obstacles sur lesquels bute la logique d'action qu'il a déployée jusque-là.

B. Le centralisme des structures et l'hétérogénéité des composantes

Pour des observateurs comme Richard Croucher et Elizabeth Cotton¹², un certain nombre de constats sont communs aux fédérations syndicales internationales¹³ et à la CSI. La CSI, a hérité de la CISL deux problèmes: le centralisme de ses

dilemmes de l'action syndicale internationale »]; Isabelle Daugareilh, « La responsabilité sociale des entreprises transnationales et les droits fondamentaux de l'homme au travail : le contre-exemple des accords internationaux » dans Isabelle Daugareilh, dir, *Mondialisation, travail et droits fondamentaux*, Bruxelles, Bruylant, 2005, 349.

⁸ Confédération syndicale internationale, « Programme de la CSI » (Vienne, novembre 2006), en ligne : CSI <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Programme_de_la_CSI.pdf>.

⁹ Jean Sagnes, dir, *Histoire du syndicalisme dans le monde*, Toulouse, Éditions Privat, 1994.

¹⁰ Pour reprendre l'opinion exprimée dans un entretien par le secrétaire général d'une importante centrale africaine.

¹¹ « La création de la Confédération syndicale internationale (CSI) [...] ne signifie pas un changement stratégique radical par rapport aux objectifs affichés par la CISL et la CMT. Les valeurs et les objectifs de la nouvelle organisation étaient déjà communs à ces deux composantes. » : Isabel Da Costa et Udo Rehfeldt, « Au-delà des frontières : l'action syndicale au niveau international » (2009) 19:2 *Sociologies pratiques* à la page 85.

¹² Richard Croucher et Elizabeth Cotton, *Global Unions, Global Business: Global Union Federations and International Business*, Londres, Middlesex University Press, 2009.

¹³ Les FSI, ou *Global Union*, assurent notamment l'interface avec certaines instances internationales du travail (OIT-BIT) et surtout face aux entreprises transnationales avec lesquelles plusieurs ACI (accords cadres internationaux) ont été signés. Les onze FSI actuelles assurent une représentation syndicale internationale plutôt hétérogène (par secteurs d'activités, zones géographiques ou encore par branche) et ont contribué à mettre en place plusieurs conseils mondiaux d'entreprise (CME). Voir la liste de toutes les FSI en annexe.

structures et la mainmise européenne sur ses politiques¹⁴.

Dans plusieurs entretiens, un constat fut confirmé, celui de l'omnipotence de l'exécutif due au contrôle qu'il exerce sur une structure organisationnelle essentiellement européenne et hautement professionnalisée. Certes, le secrétaire général (n°1) et le président (n°2) sont des représentants élus, mais les autres (permanents syndicaux, *senior officers*) sont des fonctionnaires nommés. Les secrétaires généraux sont tous européens, même si un nombre croissant de présidents provient de pays en voie de développement¹⁵. Les bureaux principaux, logés en Europe, sont dotés de puissantes prérogatives en matière de prise de décisions et semblent refléter l'influence des OS les plus « riches » (d'Allemagne et des pays scandinaves notamment). La plupart des OS nationales affiliées sont à l'extérieur de ce cercle décisionnel restreint. L'information est encadrée et distribuée par des *senior officers* dont l'influence semble déterminante dans l'agenda des OS¹⁶. Certains responsables syndicaux affirment que cette influence prévaut indûment sur celle des permanents issus des rangs des OS nationales et n'adhèrent pas à la justification d'une telle prévalence par les compétences professionnelles attribuées à ces *senior officers*, comme celles qui leur permettent de surmonter les barrières linguistiques et culturelles (polyglottes) et la complexité des relations multilatérales (cosmopolites). Est souligné également le rôle significatif, joué par ces « décideurs invisibles »¹⁷ dans ces multiples *groupes de travail* et *comités non statutaires* où se prennent les principales décisions. Autre constat commun souligné par l'observation des fédérations syndicales internationales (FSI) : les secrétaires régionaux sont nommés par les exécutifs, hormis l'UNI et l'UITA, où ils sont élus, avec le titre de secrétaire général régional. Les secrétaires régionaux représentent les intérêts de la FSI au niveau régional, alors que les secrétaires généraux régionaux représentent les intérêts de l'organisation régionale à l'exécutif international. L'autonomie régionale des FSI est limitée aussi parce que, pour la majorité, le budget et les finances relèvent des exécutifs.

Pour plusieurs responsables, c'est leur fragilité politique qui pousse les OS nationales des pays hors OCDE, notamment celles des pays du Sud, à s'affilier aux FSI. Quoi qu'il en soit, les objectifs de ces OS sont tous différents et posent un sérieux problème de coordination des objectifs. Par exemple, des OS africaines et asiatiques impliquées dans des mouvements de libération nationaux ont vu leurs alliances avec des partis nationalistes s'effriter une fois ces derniers au pouvoir et l'indépendance

¹⁴ Thomas Collombat, « Le débat sur l'eurocentrisme des organisations syndicales internationales : une perspective des Amériques » (2009) 1:27 Politique européenne 177.

¹⁵ Croucher et Cotton, *supra* note 12.

¹⁶ Rudolf Traub-Merz et Jürgen Eckl, « International Trade Union Movement: Mergers and Contradictions » (2007) 1 Friedrich Ebert Stiftung: International Trade Union Cooperation; Alan Howard, « The Future of Global Unions: Is Solidarity Still Forever? » (2007) Dissent 62.

¹⁷ Expression utilisée par un responsable syndical africain dans un entretien. Ce qualificatif, également employé par plusieurs autres syndicalistes du Sud interviewés lors des 4 congrès traités (dissolution de l'ex-CISL et de l'ex-CMT, fondation de la CSI à Vienne et 2^{ème} congrès de la CSI à Vancouver), désigne les cadres non élus (*senior officers*) et les « attachés » des dirigeants membres des exécutifs de la CSI et des FSI. Ces « attachés » ne sont parfois ni des cadres ni des élus, mais des conseillers choisis en tant que tels.

réalisée, et ont commencé à ressentir des pressions de subordination à l'État. D'autres considèrent l'affiliation comme une alternative à l'isolement industriel et politique. Pour certaines OS du Sud, les FSI représentent une rare possibilité d'intégrer des réseaux internationaux sur la base de relations relativement équilibrées, leurs expériences antérieures ayant été souvent assujetties à un contexte totalitaire et/ou « postcolonial » avec les syndicats de la métropole ou encore à un contrôle par les élites politiques locales¹⁸. Pour d'autres, comme celles des pays de l'ancien bloc soviétique, l'affiliation représente une occasion d'affirmer une certaine légitimité démocratique en se joignant aux rangs des organisations syndicales « libres ». Ces expériences d'affiliation ne se sont pas faites sans heurts. Plusieurs de ces OS, marquées par des cultures de confidentialité dues aux contraintes politiques qui ont marqué leur histoire, ont dû, parfois par-devers elles, accepter de livrer des informations qu'elles ont rarement la volonté de livrer (modes d'implantation dans leurs pays, *membership*, finances, secteurs d'activités, etc.).

Par ailleurs, l'affiliation à la CSI a souvent relevé d'un processus long et... changeant ne serait-ce qu'en raison de la politique d'une seule adhésion par pays, politique abandonnée depuis peu. Dans plusieurs pays, la rivalité entre OS et affiliations politiques a rendu ce processus encore plus sinueux¹⁹.

1. LES ENJEUX NORD-SUD ET LE POIDS DE LA FORMATION HISTORIQUE DES SYNDICALISMES DU SUD

Au lendemain de la chute du mur de Berlin, plusieurs composantes du MSI – la CISL, la CMT, leurs OS sectorielles ainsi que les FSI dans leur ensemble – se sont orientées résolument vers une internationalisation effective de leurs structures²⁰ et, donc, à leur élargissement hors de la zone européenne et vers les pays du Sud. Une

¹⁸ Gérard Fonteneau, *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala, 2004; Sid Ahmed Soussi et Guy Bellemare, « Syndicalismes africains : enjeux d'institutionnalisation et nouvelles résistances » (2008) 41:1 *Labour, Capital & Society/Travail, capital et société* 84.

¹⁹ Ce constat demeure encore observable non seulement dans les pays du Sud, mais également ailleurs, comme au Canada. Au Québec, par exemple, les résultats d'une recherche récente (Sid Ahmed Soussi, *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises : État des lieux et réorientations depuis la fondation de la CSI*, Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2011 [non publié] [Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* »]) ont montré qu'à de multiples occasions les trois centrales (FTQ, CSN et CSQ) se sont mutuellement dressés des obstacles à leurs initiatives d'adhésion à certaines structures syndicales internationales (cas de l'adhésion de la CSQ à la CSI, ou de la CSN à l'ISP, etc.). D'autres études ont documenté des situations semblables en Europe. Les espaces d'action continentaux sont parfois répartis selon des règles non écrites et dont la mise au point n'a jamais fait l'objet de discussions ouvertes et démocratiques: la répartition de ces espaces d'influence sur une base géo-linguistique (comme c'est le cas entre espaces francophone et anglophone) en Afrique en est une illustration exemplaire. À l'intérieur même de l'un de ces espaces (comme la « francophonie syndicale ») cette répartition obéit à ces mêmes règles informelles fixant les aires d'intervention, comme entre la CSN et la FTQ par exemple. Ces problèmes commencent à faire l'objet d'échanges formels et parfois francs en raison notamment des incongruités qu'ils produisent dans certains pays africains où des projets identiques se superposent dans les mêmes régions, avec les mêmes acteurs et des objectifs... différents!

²⁰ Croucher et Cotton, *supra* note 12.

vague d'affiliation en résultera, qui modifiera les structures régionales et continentales²¹. L'affiliation de syndicats hors OCDE a suscité une dynamique dont les effets se font progressivement sentir. Si les pays en développement ont une légère majorité de sièges à la CSI, aux yeux de nombreux responsables, le poids de leur présence n'affecte que peu les processus de prise de décision. Le consensus relatif entre les principales OS des pays développés tend à s'imposer quasi systématiquement dans ces processus, surtout avec le poids des plus importants bailleurs de fonds d'origines allemandes, scandinaves, nord-américaines et japonaises notamment²².

Sur un plan global, il demeure cependant que les impacts de cet état de fait sur les rapports Nord-Sud dans le MSI ne relèvent pas seulement de l'aménagement des structures et des processus organisationnels en tant que tels. Des raisons historiques plus profondes permettent de comprendre les enjeux politiques et stratégiques qui les sous-tendent.

Dans des continents comme l'Afrique ou l'Amérique latine, où l'histoire du syndicalisme et l'histoire du travail ne se confondent pas²³, l'institutionnalisation de l'action syndicale demeure toujours problématique. Les trajectoires des OS africaines, par exemple, sont marquées par les processus de décolonisation et les contextes d'instabilité politique qui ont caractérisé la période postcoloniale. Elles renvoient au lien entre la formation socio-historique des syndicalismes africains et l'hypothèque des questions nationales²⁴ dont la primauté politique avait alors relégué à l'arrière-plan les objectifs de nature strictement syndicale.

C. La spécificité de l'histoire des syndicalismes africains

C'est sous l'effet des phénomènes structurants d'urbanisation et d'industrialisation que leurs homologues des pays industriels ont pu s'imposer tout au long du 20^e siècle comme des forces de transformation sociale et des partenaires institutionnellement reconnus²⁵. Et ce, selon une caractéristique commune, soit la dualité qui a marqué leur développement depuis les débuts de la Révolution industrielle à travers les syndicalismes communautaire et sociétaire²⁶, ces deux grandes composantes du syndicalisme, parfois opposées mais toujours indissociables,

²¹ Fonteneau, *supra* note 18; Soussi et Bellemare, *supra* note 18.

²² Croucher et Cotton, *supra* note 12.

²³ Soussi et Bellemare, *supra* note 18.

²⁴ Michel Agier, dir., *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karhtala-Orstom, 1987.

²⁵ Edward Palmer Thompson, *The Making of the English Working Class*, Londres, Victor Gollancz, 1963; Hans Slomp, *Labor Relations in Europe: A History of Issues and Developments*, New York, Greenwood Press, 1990; Michel Launay, *Le syndicalisme en Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1990.

²⁶ Évolution illustrée dès la fin du 19^e siècle (1887) par les fameuses catégories de Ferdinand Tönnies (*Gemeinschaft* et *Gesellschaft*). À lire dans : Émile Durkheim, « Communauté et société selon Tönnies » (1889) 27 *Revue philosophique* 416, reproduit dans Émile Durkheim, « Textes : 1. Éléments d'une théorie sociale », Paris, Éditions de Minuit, 1975, aux pp 383 à 390.

que sont le syndicalisme de métier²⁷ et le syndicalisme d'industrie²⁸.

Le colonialisme s'est peu préoccupé de développer des infrastructures industrielles locales, tourné qu'il était d'abord vers l'exportation des richesses des colonies en direction des métropoles. L'une des principales conséquences de la mainmise coloniale fut donc d'isoler jusqu'au milieu du 20^e siècle les syndicalismes africains de la formation et de l'influence de cette dualité (syndicalismes de métier et d'industrie). La famille syndicale africaine se caractérise donc par deux phénomènes. Une idéologisation tardive ainsi que la quasi absence d'un syndicalisme de métier dont les retombées furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés dans leur quête historique d'institutionnalisation. Cette imprégnation idéologique tardive prend consistance durant la deuxième moitié du 20^e siècle, à la faveur des revendications nationales²⁹. Le syndicalisme d'industrie qui en résulte porte donc des caractéristiques propres: une prédominance de syndicats dont les bases démographiques plongent leurs racines dans l'exploitation minière, plus généralement dans des secteurs à faible transformation de matières premières ainsi que dans les activités de transport. C'est un syndicalisme d'industrie tardif, orienté dès sa naissance vers une configuration de syndicalisme de masse, fortement assujéti à la question nationale.

Faut-il rappeler que le mouvement syndical africain, dans sa plus grande partie, n'émerge de sa longue gestation historique qu'à partir de la Seconde Guerre mondiale, à la faveur des revendications d'indépendance nationale. Après les indépendances et surtout depuis les années 1990, la situation des régimes de travail et des syndicalismes africains a beaucoup changé³⁰. Formellement légitimées par la « démocratisation politique », les politiques économiques imposées par les institutions financières internationales ont fait imploser le « contrat social » postcolonial, qui garantissait tant bien que mal la stabilité de l'emploi dans les secteurs publics, dont

²⁷ Le syndicalisme de métier renvoie aux organisations de métier telles que celles des typographes, cordonniers, ferronniers, coiffeurs, tailleurs de pierre, etc. Une grande partie de ces syndicats de métier plongent leurs racines dans les organisations corporatives issues de la tradition du compagnonnage et de sa longue expérience en matière d'action collective (Patrick de Laubier, *Histoire et sociologie du syndicalisme XIXe-XXe siècles*, Paris, Masson, 1985). C'est en s'inspirant de l'action organisée menée par ces corporations de nature professionnelle que, au tournant de la Révolution industrielle, le syndicalisme d'industrie se développera dans les manufactures et les fabriques, à la faveur d'abord de la mécanisation et ensuite du taylorisme (Thompson, *supra* note 25). Dès lors, c'est dans cette forme de syndicalisme que s'investiront la plus grande partie des organisations du mouvement ouvrier. Une bonne partie de la littérature distingue – très schématiquement – ces deux formes de syndicalisme par les identités collectives qu'ils portent : une identité de métier pour le premier et une identité communautaire pour le second, correspondant respectivement aux aspects sociétaire et communautaire décrit autrefois par Durkheim, dans la foulée de la conceptualisation de F. Tonniès (*Ibid*).

²⁸ Patrick De Laubier, *Le phénomène syndical*, Paris, Albatros, 1979, aux pp 9-21.

²⁹ Catherine Coquery-Vidrovitch, *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985; Sid Ahmed Soussi, Guy Bellemare et Sara Verret, « Le syndicalismes africain et son renouvellement » dans Louis Fevreau et Abdou Salam Fall, dir, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, 170.

³⁰ Edward Webster et Sakhela Buhlungu, « Between Marginalization and Revitalisation? The State of Trade Unionism in South Africa » (2004) 100 *Review of African Political Economy* 229; Gérard Kester, *Les voix des syndicalistes de base en Afrique : Soif de démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2007.

les salariés constituaient l'essentiel des forces syndicales³¹. Constat : dégradation de la condition salariale et caducité progressive des stratégies syndicales. En parallèle, l'économie informelle connaît une formidable accélération qui surdimensionnera ces espaces de non-droit *encadrant* le travail en les rendant encore plus imperméables à l'action syndicale, tant celle des syndicats *traditionnels*, souvent subordonnés au pouvoir politique, que celle de ces syndicats *autonomes* en émergence et se revendiquant d'une société civile encore balbutiante³².

Le caractère tardif du syndicalisme caractérise également les syndicats du secteur public. Deux aspects doivent être mis en lumière. D'abord, les luttes pour la décolonisation ont vu les syndicats embrasser les causes nationales, si bien que les élites politiques et syndicales se sont parfois confondues, selon des configurations nationales particulières. Il en a résulté une tradition de proximité entre État et syndicalisme, particulièrement dans les pays où le renouvellement du leadership syndical est très lent. Ensuite, la décolonisation a entraîné la formation accélérée des élites afin de construire des appareils d'État formés de nationaux qui se substitueront aux administrateurs coloniaux.

Principal constat : en raison de ce contexte historique, les principales centrales syndicales africaines non seulement conservent, mais souvent renforcent les liens de dépendance envers leurs alter ego, les centrales des métropoles. C'est tout particulièrement le cas des anciennes possessions françaises et belges³³ en Afrique et qui reprendront les mêmes schémas d'allégeance dans des confédérations internationales comme la CISL et la CMT³⁴.

Autre constat. L'Afrique n'a pas connu de Trente Glorieuses et l'accès à la « démocratisation politique³⁵ » et les années 1980-1990 sont marquées par les processus de libéralisation, de démocratisation et de leur corollaire : les plans d'ajustement structurel. Les politiques économiques mises en place après 1980, sous la double pression des ex-puissances coloniales et des institutions financières internationales, conduisent à l'implosion du « contrat social » postcolonial qui avait associé une grande partie des syndicalismes africains au projet de développement national d'expansion des secteurs publics et/ou industriels³⁶. Les années 1990 marquent une vague de changements politiques appuyant ce phénomène de *démocratisation*. Se met en place un processus inexorable de déréglementation des relations du travail, de compression des secteurs publics et d'affaiblissement des syndicats³⁷.

³¹ E. Ackwetey, « Democratic Transition and Post-Colonial Labour Regimes in Zambia and Ghana » dans Björn Beckman et L. M. Sachikoyne, dir, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, 2001, 23.

³² Soussi et Bellemare, *supra* note 18.

³³ Fonteneau, *supra* note 18; Adrien Diop, *Les syndicats de travailleurs au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2002.

³⁴ Iba Der Thiam, *Histoire du mouvement syndical africain*, Paris, L'Harmattan, 1993.

³⁵ Björn Beckman et Lloyd M. Sachikoyne, « Labour Regimes and Liberalization in Africa : An Introduction » dans Björn Beckman et Lloyd M. Sachikoyne, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, 2001, 1.

³⁶ Gérard Kester et Ousmane Oumarou Sidibé, « Aux syndicats de jouer » dans Gérard Kester et Ousmane Oumarou, dir, *Syndicats africains, à vous maintenant!*, Paris, L'Harmattan, 1997, 19.

³⁷ Mohammed Mwamadzingo et Ditiro Saleshando, *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du Travail, 2003.

D. Des stratégies syndicales déphasées entre le Nord et le Sud: résistances locales ou globales?

Tous les facteurs de cette évolution tendent vers un point commun: le développement de l'économie informelle, secteur largement dominant en Afrique et sur lequel la faible emprise des syndicats les conduit à se poser la question des stratégies de résistance collective à mettre en œuvre pour tempérer la dégradation de leur capacité d'action et surtout l'effritement de leurs rangs. La position des syndicats africains depuis les années 1980 consiste surtout à condamner le développement du secteur informel en tant que source d'exploitation de la main-d'œuvre³⁸ et stratégie de désinvestissement des entreprises et des services publics.

C'est ainsi que sur le plan des stratégies syndicales, les défis internationaux pour les OS du Nord sont d'abord continentaux et consistent à coordonner les résistances au niveau européen d'abord³⁹, ensuite au niveau des autres zones de libre-échange, en Asie (Japon et Australie) et dans les Amériques notamment⁴⁰. Pour les OS du Sud, au-delà du changement de structures, résultant de l'intégration de l'ex-CMT par l'ex-CISL, la nouvelle organisation qui en résulte, la CSI, n'a fait que reconduire les mêmes stratégies, désormais inadaptées. Ces stratégies ont continué d'être articulées autour d'enjeux anciens car elles persistent à ignorer les résistances syndicales locales en leur préférant un répertoire d'actions diplomatiques régionales et continentales⁴¹. La continuité et le renforcement de ce type de stratégie tiennent au fait que cette nouvelle structure élargie accorde au MSI des coudées plus franches dans le cadre des instances internationales de régulation du travail, lui permet de soutenir plus efficacement les FSI et, *in fine*, augmente sa capacité de négociation institutionnelle. Ce faisant, cette orientation a produit un effet pervers, celui 1) de miner la démocratie syndicale⁴² en minorant la représentation des syndicats du Sud et 2) de se couper de la base qui fait sa légitimité : les travailleurs dans des pays où les enjeux premiers de l'action syndicale demeurent encore ceux du droit d'association et de négociation, ou encore parfois l'enjeu de simplement exister institutionnellement pour intervenir dans le rapport travail/État/Capital.

Plusieurs dirigeants syndicaux du Sud soulignent que les assises de Vienne, en 2006, visaient prioritairement à aplanir les différends idéologiques des grandes centrales du Nord (rapports Est/Ouest) et, accessoirement, à intégrer les OS *non affiliées* (à l'ex-CISL et à l'ex-CMT). L'enjeu idéologique, exclusivement discuté par

³⁸ Manuel Simon Velasco, dir, « Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy? » (2002) 2:127 Labour Education; Émilie Delvaux, « Le défi de l'économie informelle » (2001) 2:123 Éducation ouvrière (Bureau international du travail) 14.

³⁹ Anne-Catherine Wagner, « L'internationalisation du syndicalisme: obstacles et dynamiques » dans René Mouriaux et Jean Magniadas, dir, *Le syndicalisme au défi du 21^{ème} siècle*, Paris, Éditions Syllepse, 2008; Nikolaus Hammer, « International Framework Agreements: Global Industrial Relations Between Rights and Bargaining » (2005) 11:4 Transfer: European Review of labour and Research 511; Juan Moreno, *Trade unions without frontiers: the communist-oriented trade unions and the ETUC (1973-1999)*, Bruxelles, European Trade Union Institute, 2001.

⁴⁰ Rudolf Traub-Merz et Jürgen Eckl, « International Trade Union Movement: Mergers and Contradictions » (2007) 1 Friedrich Ebert Stiftung: International Trade Union Cooperation.

⁴¹ Soussi et Bellemare, *supra* note 18.

⁴² Croucher et Cotton, *supra* note 12.

ces mêmes centrales, a exigé des négociations directes, entre ces acteurs, desquelles ont été écartées *de facto* les centrales du Sud. Résultat : la redistribution des postes de pouvoir dans la nouvelle CSI et au niveau de ses appareils de représentation auprès de différentes instances (TUAC-OCDE, OIT-BIT, Banque mondiale, etc.), a consacré une surreprésentation du Nord (Europe surtout) quasiment discriminatoire⁴³ et que ne peut justifier à elle seule l'incapacité des OS du Sud à s'acquitter de leurs contributions financières⁴⁴. La forte présence dans les instances décisionnelles de la CSI d'anciens responsables de l'ex-CISL et de l'ex-CMT a échappé à peu d'observateurs⁴⁵. Que penser de la crédibilité d'un MSI qui, lors des grandes rencontres des décideurs institutionnels internationaux (OCDE, BM, FMI, etc.), est régulièrement appelé à plaider pour un rééquilibrage des rapports économiques Nord-Sud? Que dire enfin de la sous-représentation caractérisée des OS africaines – et des OS du Sud en général – dans les instances de prise de décision de la CSI et des différentes FSI, une sous-représentation directement proportionnelle à la règle de la quote-part financière qui minorise, d'emblée, les OS pauvres en ressources – comme les OS africaines notamment, mais pas seulement – dans ces instances?

E. Des structures institutionnelles qui précèdent l'action collective

Autre constat de déséquilibre des rapports de force Nord-Sud au sein du MSI : le poids de l'histoire coloniale. Les composantes du MSI (autant dans les cas des FSI et de la CSI, que dans celui des autres OS continentales et régionales), constatent aujourd'hui les limites de leur logique d'action : elles disposent de structures institutionnalisées qui, dans la plupart des cas ont précédé des pratiques de l'action collective que plusieurs d'entre elles ont déjà écartées de leur répertoire d'activités depuis longtemps, de crainte qu'elles remettent en question leur statut⁴⁶. Tout se passe comme si ces structures internationales de l'action syndicale étaient considérées comme les seules aptes à inspirer l'action collective des OS du Sud, alors que ces dernières n'ont pas face à elle un système de relations industrielles tripartite (travail/État/capital) comparable à ceux du Nord où la législation du travail et l'imperium de l'État sont en mesure de garantir des négociations collectives institutionnellement encadrées. Faut-il rappeler que, historiquement, ce sont les pratiques de l'action collective (lutttes ouvrières et syndicalisme d'industrie) qui furent à l'origine de ces systèmes de relations industrielles et non l'inverse.

Cette même logique peut être observée également dans les activités internationales que déploient les grandes centrales nationales vers les OS du Sud,

⁴³ Thomas Collombat, « Le débat sur l'eurocentrisme des organisations syndicales internationales : une perspective des Amériques » (2009) 1:27 Politique européenne 177.

⁴⁴ Cette quote-part financière indispensable à l'accès aux postes de décision et dont s'acquittent facilement les riches centrales du Nord, à la différence de celles du Sud qui, très souvent, « se la font payer » par certaines OS européennes, créant ce faisant des liens d'allégeance fort utiles au moments des consultations précédant les prises de décision.

⁴⁵ Da Costa et Rehfeldt, *supra* note 11; Sid Ahmed Soussi, « Syndicalisme : regards sur le front international » (2008) 724 Relations 23.

⁴⁶ Soussi, « L'action syndicale internationale et son ambivalence », *supra* note 7; Da Costa et Rehfeldt, *supra* note 11.

déclinant ainsi en diverses variantes le modèle central de la CSI. C'est ainsi que, hormis les différences qui distinguent les prérogatives des grandes centrales du Nord en raison des systèmes de relations du travail qui les encadrent, leurs activités internationales obéissent à une logique semblable à celles des FSI et des organisations régionales de la CSI.

Cette logique de l'action collective est à l'œuvre essentiellement en Europe et en Amérique du Nord, les OS du Sud l'appliquent *de facto* en raison des liens historiques issus de la période coloniale et qui continuent d'orienter les rapports Nord-Sud au sein de la CSI.

Paradoxalement, plusieurs OS, affiliées à la CSI, mais issues de pays n'ayant pas eu d'histoire coloniale, à l'instar des OS canadiennes et des centrales québécoises dont il sera question plus loin, tendent à reconduire cette même logique de l'action syndicale internationale fondée sur la mise en œuvre de stratégies continentales globales. C'est ce qui les conduit ensuite à concevoir des projets de coopération avec les OS du Sud à partir de ces mêmes prémisses fondatrices de l'action, mais qui, comme dans des pays comme la France ou la Belgique, voient les grandes centrales syndicales inscrire leurs activités internationales dans la continuité des rapports de domination postcoloniaux.

Nous prendrons donc ici le cas des principales centrales québécoises à travers les résultats d'une recherche récente qui a pour objet les orientations et les logiques qui sous-tendent les activités internationales des organisations syndicales québécoises. Il s'agit d'une analyse comparative multi cas impliquant la CSN, la CSQ et la FTQ – et qui inclut également le cas du Congrès du travail du Canada (CTC) en raison de ses liens historiques avec la FTQ au niveau international – à partir d'une recherche documentaire, d'observation d'événements syndicaux et d'entrevues, pour documenter les activités internationales de ces organisations *avant* et *après* la fondation de la CSI⁴⁷.

III. Une illustration: le cas des activités internationales des centrales québécoises

Au Québec, les syndicats ont tissé des liens de solidarité avec des organisations de plusieurs pays⁴⁸. Cependant, ce sont surtout les syndicats (fédérations) affiliés à la FTQ qui ont déployé des réseaux d'alliances syndicales effectifs et se sont engagés activement au sein de structures internationales comme les Conseils mondiaux d'entreprise (CME). Cela s'explique en grande partie par la taille et l'importance des syndicats affiliés, qui sont soit canadiens (SCEP, TCA, SCFP, STTP), soit nord-américains (Métallos [USWA] et Teamsters [IBT]).

⁴⁷ Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19.

⁴⁸ Les résultats exposés ici proviennent d'une recherche menée en 2010-2011, dans le cadre d'un protocole de recherche entre le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et les trois centrales syndicales québécoises. Rapport de recherche paru en 2011 (Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19).

La CSN, pour sa part, n'a pas été jusque-là engagée dans la signature d'accords ou dans la mise en place de CME, ni même mené des actions proprement syndicales au sein d'entreprises transnationales (ETN). Elle est à plusieurs titres partie prenante de certaines FSI. Elle entretient également des liens avec la CFDT et la CGT (France), la *Central Unica de Trabalhadores* (CUT, Brésil), le FAT (Mexique), le syndicat basque ELA (Espagne) et la *Confederación Sindical de Comisiones Obreras* (CCOO, Espagne), en plus de maintenir une forte présence diplomatique dans les rencontres syndicales au niveau international. La CSQ, quant à elle, fait partie de l'Internationale des services publics (ISP) et de l'UITA et déploie plusieurs projets de coopération dans le secteur de l'éducation, notamment en Afrique.

Une autre structure abrite une partie des activités internationales de ces OS, la « Francophonie syndicale », qui apparaît comme une entité, certes formelle, mais hybride⁴⁹ en raison de son appartenance à la CSI et de son financement par l'Agence internationale de la francophonie. Même si les trois centrales en font partie, ce sont surtout la FTQ et la CSN qui y mènent les plus importantes activités. Cette structure se présente comme un espace de rencontre permettant des échanges entre les OS francophones du Nord et du Sud, principalement celles d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

Ces activités ont fait l'objet d'une enquête approfondie fondée⁵⁰ sur un modèle d'analyse articulant quatre ensembles d'indicateurs. Premièrement, les modes de coopération au sein du MSI : d'abord avec les structures institutionnelles de la CSI et ses instances régionales en Afrique francophone et en Amérique latine; ensuite avec les structures de formation des syndicalistes⁵¹. Deuxièmement, les modes de coopération mis en place par les centrales québécoises et le CTC en Afrique et en Amérique latine. Ils couvrent des initiatives en matière de fonds de solidarité, de fonds de retraite, de droit d'association, de stratégies de négociation collective et de financement des activités syndicales : éléments de fragilité caractéristiques des OS du Sud. Troisièmement, les mécanismes organisationnels mis en œuvre par les trois centrales et leurs modes de fonctionnement, les rapports base/centres décisionnels et leurs impacts dans la dynamique du rapport local/global en matière de solidarité internationale. Quatrièmement, les leviers financiers soutenant les différentes dimensions de ces activités.

Nous exposerons ici certains des principaux résultats de cette enquête, en particulier la typologie et les modalités de l'action syndicale internationale des trois centrales québécoises.

⁴⁹ Hybride dans la mesure où sa structure informelle le fait dépendre institutionnellement de la CSI et que son financement l'assujettit aux choix stratégiques de l'Agence Internationale de la Francophonie.

⁵⁰ Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19.

⁵¹ Le centre de formation de la CSI à Turin est illustratif en ce sens qu'il réunit, périodiquement pour les former, des dirigeants syndicalistes du Sud et la FTQ notamment est sollicitée régulièrement à cet effet pour contribuer à la formation de syndicaliste d'Afrique francophone (Francophonie syndicale).

A. Typologie de l'action syndicale internationale des trois centrales

Ces activités se reconnaissent dans une typologie distinguant quatre grands modes d'action syndicale internationale. Le premier mode est celui de *l'action institutionnelle* et des activités à caractère diplomatique. Il couvre les relations formelles entretenues avec les instances d'affiliation (CSI, FSI, OS continentales, Francophonie syndicale, etc.) et avec le réseau des institutions internationales (OIT-BIT, TUAC-OCDE, etc.). Le deuxième mode structure *l'action vers la société civile* – une sorte de rapport au politique privilégié sur lequel nous reviendrons dans la dernière partie – à travers le développement d'activités dirigées vers différents acteurs de la société civile : mouvements sociaux (environnementalistes, femmes, jeunes, etc.) et organisations de la mouvance altermondialiste (forums sociaux, etc.). Un troisième registre d'action est celui de *l'action locale à l'échelle internationale*. Il s'agit d'un mode d'action internationale privilégié par les grandes centrales⁵² en raison de ses impacts sociaux et humains mesurables et plus « palpables » car laissant sur le terrain des réalisations tangibles. Ces actions couvrent des projets ciblés, menés souvent en collaboration avec d'autres acteurs (ONG, associations locales et syndicats locaux) dans certains pays du Sud (Amérique latine, Afrique subsaharienne, etc.). Le quatrième mode est celui de *l'action économique-financière* dont les activités relèvent souvent d'instances distinctes des trois précédents modes en raison des compétences qu'il nécessite et des instances spécialisées dont il relève dans ces OS : fonds d'investissements, fonds de retraite et autres fonds de solidarité.

Parmi les résultats de recherche obtenus, concernant les activités internationales des trois centrales québécoises, nous retiendrons ceux qui renvoient aux liens avec les OS du Sud, et particulièrement le rapport entre les objectifs de coopération et les modes de financement qui les sous-tendent.

Premièrement, le financement des projets n'est que rarement défini en fonction des réalités et des besoins locaux et répond davantage aux objectifs propres aux bailleurs de fonds.

Deuxièmement, les modes de financement imposent leur logique propre. En d'autres termes, les sources de financement gouvernementales au Canada, telles que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), établissent des priorités limitant les projets syndicaux en fonction de leurs politiques propres – définies dans le cadre des objectifs géostratégiques plus globaux de l'État canadien – qui sont parfois éloignées de celles des OS.

Le financement de l'ACDI est déterminant dans la réalisation des projets de coopération et de solidarité internationale parce qu'il constitue le principal bailleur de fonds. Constat : les OS (centrales et syndicats affiliés) se comportent, dans la réalisation de ces projets, davantage en vecteurs de la politique d'aide de l'ACDI qu'en véritables maîtres d'œuvre. D'où le glissement vers des objectifs qui, avec le temps, se sont progressivement éloignés du projet syndical et de ses orientations cardinales telles que le soutien à la syndicalisation et la défense des conditions de travail des

⁵² Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19.

travailleurs du Sud⁵³. Qu'en est-il, dans ce contexte, de la logique présidant au financement de ces activités?

B. Les leviers financiers

Les modes de financement constituent l'épine dorsale des activités internationales des trois centrales. Ces modes ont des structures hybrides, mais ont ceci de commun qu'une partie de ces activités est déployée dans le cadre très formalisé du soutien financier de l'État fédéral par le biais de son agence centrale : l'ACDI. La logique qui préside aux activités de chaque centrale est distincte et reflète la trajectoire historique et l'identité doctrinaire de chacune d'elles. La CSN, par exemple, consacre une part de son budget à la formation et au *renforcement syndical*, notamment en Afrique francophone, en plus de participer à des projets de défense et de promotion des droits humains et droits sociaux en Amérique latine, essentiellement grâce au soutien financier de l'ACDI.

Un cas illustratif de ces leviers financiers est celui des fonds humanitaires qui se sont développés depuis une vingtaine d'années. C'est surtout au niveau de la FTQ que la dimension financière apparaît essentielle, principalement en raison des modes d'affiliation au niveau fédéral avec le CTC. À l'origine, les premiers fonds furent mis sur pied pour venir en aide à des populations victimes de catastrophes naturelles et humanitaires⁵⁴.

Depuis le Sommet de Québec, en 2001, ces fonds commencèrent à servir plus directement les alliances syndicales internationales. Ils sont aujourd'hui utilisés pour soutenir le fonctionnement des Conseil mondiaux d'entreprise et permettent aux syndicats impliqués de mobiliser d'importantes ressources financières afin de peser dans leur rapport de force face aux ETN. D'autres fonds, comme celui des TCA, ont

⁵³ Un responsable syndical interviewé n'a pas hésité à remettre en question la réalité actuelle de cette coopération en nous déclarant « la coopération qui y est déployée [dans la coopération avec certains pays africains] apparaît comme un « marché de la coopération internationale » où les OS du Nord sont à la recherche de financements gouvernementaux et de présence internationale et où les OS du Sud sont à la recherche de ressources financières pas toujours utilisées comme elles le devraient. Il devient difficile de répondre aux véritables besoins des OS du Sud, et plus encore de rejoindre les travailleurs du secteur informel. De nouvelles alliances doivent être mises en place et elles passent par des acteurs locaux dans ces pays » (Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19 à la p 67).

⁵⁴ Le Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos, créé en 1985 pour contrer la famine en Éthiopie, est un exemple emblématique. En vertu d'une clause de la convention collective, les travailleurs syndiqués des Métallos contribuent au Fonds en versant 1¢ par heure travaillée. En 2001, près de 530 sections locales y participaient. « C'est 80 000 métallos qui contribuent à ce Fonds. Si on ajoute les fonds versés par l'[ACDI], c'est 1,7 millions de dollars qui sont générés chaque année. » (Syndicat des Métallos, « La Solidarité internationale : le Fonds humanitaire », en ligne : Syndicat des Métallos <<http://www.metallos.org/modules/pages/index.php?id=36&langue=fr&menu=7&sousmenu=14>>). Le Fonds est également impliqué dans les alliances entre les syndicats québécois, canadiens, chiliens et péruviens de l'entreprise Falconbridge/Inco. Ces échanges durent depuis des années et ont notamment mené à la coordination de stratégies de négociation et à la création d'un bulletin d'information trimestriel en trois langues, afin de maintenir les travailleurs informés des enjeux. « Avec le temps, le Fonds s'est transformé en une agence syndicale de développement international. » (*Ibid*).

été mis sur pied pour financer l'action syndicale internationale⁵⁵. Le Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos a par exemple financé des projets de coopération au Mexique, au Chili, au Bangladesh, au Guatemala, en Bolivie et au Mozambique⁵⁶. Il a permis aux délégués de participer activement à la formation du premier Conseil mondial de *Mittal Steel* et d'organiser la première conférence syndicale mondiale du secteur de l'aluminium à Montréal, en 2003, en collaboration avec la FIOM.

C. Les clivages géopolitiques et... syndicaux

La logique globale qui préside aux activités internationales des centrales québécoises n'est pas un cas d'espèce. Elle reprend, à bien des égards, les modes de coopération déployés par les autres grandes centrales syndicales du Nord (Allemagne, pays scandinaves, États-Unis) et dont le poids dans la CSI et dans les FSI est déterminant, sinon un modèle... exemplaire. Tout se passe comme si ces centrales arrimaient leurs modes de coopération aux modèles de relations internationales – sinon de politiques étrangères – développés par leurs États respectifs⁵⁷. C'est ainsi, par exemple, que la rivalité cordiale entre États francophones (du Nord) en Afrique se trouve largement relayée par les OS issues de ces États. C'est le cas entre les centrales françaises, belges et canadiennes (par le biais des centrales québécoises) en Afrique subsaharienne où les mêmes activités de coopération continuent de s'inscrire dans une logique que plusieurs dirigeants syndicaux africains ont qualifié de postcoloniale. Le même schéma de répartition des aires de coopération dans les pays du Sud est observé dans les Amériques : les espaces de coopération en Amérique latine sont ainsi répartis entre plusieurs OS canadiennes à partir d'une logique linguistique, ce qui permet à la CSN d'être présente dans des pays constituant en quelque sorte sa zone d'influence (cas du Brésil et de la Colombie), alors que la FTQ (en Haïti notamment) s'active dans des zones différentes⁵⁸.

⁵⁵ Le Fonds humanitaire du SCEP a été créé en 1990. Plus de 90 sections locales y contribuent, le projet étant inscrit dans leur convention collective. L'administration du Fonds se fait au niveau fédéral, mais possède deux comités de recommandation de projets, dont un pour le Québec, qui vise particulièrement la coopération avec les pays francophones. Le Fonds vient en aide depuis plus de 15 ans au mouvement *María Elena Cuadra* (MEC) au Nicaragua, un organisme de défense des droits des femmes qui travaillent dans les zones franches. Au Mexique, il appuie le *Centro de Estudios y Taller Laboral* (CETLAC). Il sert aussi au renforcement syndical au Mexique, au Pérou, au Brésil, au Salvador, en République Dominicaine, en Haïti, en Algérie au Nigeria et en Tanzanie (SCEP (a)). Le Fonds postal international (FPI) a été mis sur pied suite à une proposition de négociation du Conseil exécutif du STTP à l'endroit de leur employeur, la société d'État Postes Canada. Le Fonds serait payé par l'employeur et géré par le syndicat. Une fois l'entente conclue, il a été établi que le FPI serait constitué d'une somme de 200 000\$, déposée en quatre versements annuels de 50 000\$ par Postes Canada. Dans plusieurs pays, notamment dans ceux où Postes Canada entretient des rapports avec la Poste nationale – services d'experts conseils, technologie, gestion – le FPI a été mobilisé pour déployer son action en concordance avec ces liens entre employeurs du service public.

⁵⁶ Syndicat des Métallos, *supra* note 54.

⁵⁷ Plusieurs dirigeants interviewés soulignent que les syndicats français ne peuvent ignorer dans leur coopération internationale la « politique africaine de la France ». Concernant les OS belges et québécoises, il en est de même pour la « politique africaine de la Belgique » ou de la « politique africaine du Canada » et les infléchissements qu'y introduisent le Québec et ses propres OS.

⁵⁸ Soussi, « *Les activités internationales des organisations syndicales québécoises* », *supra* note 19.

Par ailleurs, ce type de division internationale de la coopération se retrouve également dans les instances des institutions et des organisations syndicales internationales. C'est ainsi le cas d'espaces comme la CSI et ses nombreuses structures régionales et continentales, ou comme les FSI dont les onze organisations sectorielles constituent des « zones d'influences » privilégiées que se répartissent les grandes OS du Nord et dans les instances desquelles la présence des OS du Sud passe ainsi *de facto* par l'arbitrage des OS du Nord.

C'est dans ce contexte que la coopération Nord-Sud clive sur le plan géopolitique les OS du Nord: les influences et les choix stratégiques des OS européennes en Afrique et de l'AFL-CIO et d'autres grands syndicats nord-américains en Amérique latine apparaissent déterminants dans la mise en œuvre des projets de coopération internationale. Et ce, autant au niveau de la FTQ et de la CSN que de celui de la CSQ. Autrement dit, autant au niveau de la CSI et de ses composantes régionales (CSA et CSI-Afrique) qu'au niveau des FSI, et en particulier l'IE et l'ISP dont la CSQ est membre.

Pour conclure, sur la portée de ce type d'activités, à la lumière des orientations principales développées par l'action syndicale internationale, force est de constater la faible prise en compte des paramètres relatifs au monde du travail et à la dérégulation systématisée dans laquelle l'ont plongé les nouvelles formes de la division internationale du travail promues par les ETN. Ces dernières ont désormais les coudées de plus en plus franches en raison de cet éloignement croissant des organisations syndicales des espaces de production et des milieux du travail.

Dans ce contexte, comment ne pas conclure en se référant à l'essence même du syndicalisme et à ce qui fait sa raison d'être: l'action collective puisée à même les mondes du travail? Comment expliquer que le syndicalisme ne puisse plus réaliser au niveau international ce qu'il a appris à faire historiquement au niveau des États, c'est-à-dire tout faire pour mettre en place une régulation des milieux et des relations du travail par des systèmes législatifs coercitifs contraignant les acteurs – entreprises et syndicats – à la négociation de bonne foi de la conflictualité du travail? Cette incapacité, au niveau international, le défaut de cette fonction première du syndicalisme, pèse de tout son poids dans les nouvelles figures de la division internationale du travail et leurs impacts en matière de dérégulation⁵⁹. Comment expliquer l'absence d'une telle priorité dans les modes coopération Nord-Sud jusque-là déployés dans le cadre de l'action syndicale internationale?

Ce sont là autant d'interrogations qui demeurent en suspens, qui réapparaissent à la faveur de chacune des grandes rencontres internationales du MSI, mais dont les réponses continuent tout autant de diviser. Ce sont également ces mêmes interrogations qui se trouvent à l'origine d'un autre mode d'action collective internationale que les composantes du MSI ont progressivement déployé depuis la fondation de la CSI : l'action politique en direction de ce qui est parfois appelé la « société civile mondiale »⁶⁰ et de ses acteurs locaux. Qu'en est-il de cette action et

⁵⁹ Soussi, « *L'action syndicale internationale et son ambivalence* », *supra* note 7.

⁶⁰ Ulrich Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Flammarion, 2005.

des logiques qui la sous-tendent, au regard notamment de la primauté des enjeux liés aux espaces du travail? Dans quelle mesure – ce qu'il faut bien appeler – ce nouveau *rapport au politique* répond-il aux enjeux de l'action syndicale tels qu'ils sont redéfinis par les nouvelles figures de la division internationale du travail?

IV. Le syndicalisme et son rapport au politique: la société civile au détriment de l'État?

Pour certains observateurs de l'action syndicale internationale, la société civile apparaît aujourd'hui comme un contrepuissance indispensable face à la montée en puissance des ETN et à la contraction de l'État social⁶¹. Ce *contrepuissance* ne pourrait se concrétiser sans la contribution du mouvement syndical international⁶². Cette contribution apparaît d'autant plus indispensable qu'elle se déploierait dans le cadre de cette « société civile mondiale » perçue comme un espace privilégié de construction des rapports de force travail/État/capital.

Pour d'autres observateurs, cette société civile, dans son acception internationale ou « cosmopolitique », présente une certaine ambivalence. Ulrich Beck⁶³ postule qu'elle n'est pas porteuse d'une « capacité d'action translégale » qui lui permettrait d'être une alternative contrebalançant la tendance à la privatisation de la régulation du travail attachée à la division internationale du travail résultant de l'action des ETN⁶⁴ et du retrait de l'État social. Selon cette école de pensée, la société civile porterait une « maladie infantile » : elle n'a pas de légitimité démocratique parce que ses représentants ne sont pas élus et que son action est autoproclamée. La thématique des droits de l'Homme apparaîtrait comme un cas typique fournissant le cadre idéologique opportun pour permettre « l'association d'un altruisme humanitaire à une logique impérialiste⁶⁵ ».

Chez Beck, le travail représente un élément servant le capital puisqu'il lui permet d'user de sa « stratégie de la conséquence secondaire »⁶⁶. En effet, en menaçant les États de retirer leurs investissements et leurs infrastructures, le capital tient la clé de la création et du maintien des bassins d'emploi. Cette menace de suspension des investissements impose à l'échelle transnationale une sorte de conformisme économique et un empressement à répondre aux exigences des ETN y compris dans les rangs syndicaux. À cela s'ajoute le constat du contrôle hautement serré des frontières pour les travailleurs dans le cadre des politiques protectionnistes.

En effet, s'ils voulaient lutter contre le régime cosmopolitique, les travailleurs devraient aller à l'encontre d'eux-mêmes, de leur propre tradition

⁶¹ Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle, *Les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010.

⁶² Dan Gallin, *Trade Unions and NGOs: A Necessary Partnership for Social Development*, Genève, United Nations Research Institute for Social Development, 2000.

⁶³ Beck, *supra* note 60.

⁶⁴ Soussi, « L'action syndicale internationale et son ambivalence », *supra* note 7.

⁶⁵ Beck, *supra* note 60 à la p 143.

⁶⁶ Beck, *supra* note 60 à la p 232.

d'internationalisme, qui était un antinationalisme. L'internationalisme du mouvement ouvrier était un combat contre l'État national et pour la création d'une solidarité, d'une justice transnationale, d'un « rapprochement des peuples ». Paradoxe de taille, le triomphe du capital global sur le marxisme soviétique a ouvert un espace de pouvoir à un nouvel « internationalisme des ouvriers sans les ouvriers »⁶⁷.

Selon Beck, le travail et ses organisations syndicales ne peuvent plus, à eux seuls, influencer sur le cours des événements, la société civile mondiale nécessite une alliance entre les États et les mouvements de défense des droits de l'Homme et de l'environnement. L'action doit s'inscrire au sein du « méta jeu de pouvoir »⁶⁸ puisque tout reste encore possible et qu'elle comporte une issue totalement ouverte⁶⁹.

Dans cette perspective, l'action syndicale internationale, telle qu'elle est déployée depuis la fondation de la CSI, par les grandes OS du Nord semble s'orienter, notamment dans les rapports Nord-Sud au sein du MSI, en direction des mouvements sociaux et de la société civile mondiale, mais en mettant à l'écart les sociétés civiles locales dans les pays du Sud. Cela n'empêche pas cependant ces mêmes OS d'ancrer leur action dans leurs propres sociétés civiles locales⁷⁰. Paradoxalement, l'action des OS à ce niveau a pris une importance croissante dans les espaces nationaux dans la plupart des pays industrialisés depuis l'éclatement du compromis fordiste⁷¹ à la suite

⁶⁷ Beck, *supra* note 60 aux pp 526-527.

⁶⁸ Beck, *supra* note 60 à la p 119. Le concept de « méta-jeu de pouvoir » est central chez Beck en ce qu'il permet de décrire le méta-pouvoir des trois acteurs de la société mondiale à savoir le Capital, la société civile mondiale et les États. Le « méta-jeu du pouvoir » se caractérise par sa confusion, par le fait qu'il œuvre *hic et nunc* par-delà le national et l'international. En effet, Beck distingue *l'ancienne politique mondiale* basée sur les institutions internationales censées fournir le cadre, les normes et les formes de base de l'action politique de *la nouvelle politique intérieure mondiale* orchestrée actuellement par les États, les acteurs de l'économie mondiale et la société civile mondiale. Les institutions internationales ne fournissent plus le cadre à l'intérieur duquel les organisations mènent leurs actions. Cette confusion a fait naître un nouvel espace, un nouveau cadre pour l'action politique. La politique s'affranchit des frontières et des États et fait apparaître de nouveaux acteurs qui doivent inventer eux-mêmes leurs ressources et leurs rôles. C'est ce que Beck nomme l'infra-politique, lorsque l'État ne joue plus son rôle de souverain dans l'espace public et lorsque l'économie devient politique présentant la globalisation comme la seule alternative naturelle, une nouvelle forme de politique extra-parlementaire apparaît à l'exemple des mouvements sociaux qui invitent les institutions politiques et économiques à changer par des pressions morales.

⁶⁹ Beck, *supra* note 60 à la p 142.

⁷⁰ À l'exemple de nombreux projets de coopération internationale, parfois appelée solidarité internationale, associant à la fois des centrales syndicales et des ONG : FTQ, CSN, CECI, OXFAM, etc. en Haïti, au Burkina-Faso, etc.

⁷¹ Le « compromis fordiste » désigne généralement la période des Trente glorieuses en raison de cette longue période de croissance due à la stabilité des relations du travail entre entreprises et syndicats sous l'arbitrage de l'État dans l'ensemble des sociétés industrielles. Cependant, ce « compromis » (la paix sociale assurée par les syndicats contre la garantie de l'emploi et la négociation de conventions collectives assurées par les entreprises) voit le jour plus tôt aux États-Unis, en 1935, à la faveur du *Wagner Act*, et à la suite de longs et durs conflits industriels. Avec cette législation du travail, le mouvement ouvrier obtient son « acte de citoyenneté » (Julliard, 1988), en tant que « mouvement syndical ». Une dynamique nouvelle est enclenchée par la mise en place de ce que les observateurs du syndicalisme qualifient de « rapport institutionnel travail/État/capital ». C'est cette dynamique qui produit les transformations politiques majeures à l'origine des systèmes de relations du travail des sociétés industrielles. La conflictualité du travail est institutionnellement encadrée, à la faveur d'un catalyseur qui s'est révélé indispensable, le keynésianisme. Cette dynamique, caractéristique du capitalisme des *trente glorieuses*, accouche de l'État-providence. Ce socle sur lequel elle repose se

de la crise des années 1970. Cette voie a été particulièrement privilégiée ces dernières années par le MSI, surtout par les centrales nationales qui ont cru y voir l'opportunité de créer des réseaux de solidarité avec des acteurs perçus comme des « alliés naturels ».

Cette stratégie permet également au mouvement syndical de s'émanciper de son tête-à-tête historique et politique face à l'État dans des sociétés où le partenariat social fait l'objet de toutes les critiques en raison de son inefficacité à tempérer la précarisation du travail et la multiplication de l'emploi dit atypique⁷². Cette action vers la société civile produit cependant quelques effets pervers pour le MSI dans la mesure où la *mondialisation* ne correspond pas nécessairement à l'image qui en est médiatisée. Les États-nations et les capitalismes nationaux continuent d'en être les acteurs dominants: les instances de régulation du travail conservent toujours leur caractère inter-national et les États et les OS y entretiennent, comme dans l'OIT, des représentations nationales⁷³. En ce sens, le choix de l'action vers la société civile, sous ses formes nationale et inter-nationale (comme dans les forums sociaux mondiaux par exemple), produit certains effets pervers. La question se pose de savoir ce que représente, aux yeux de l'acteur syndical, la société civile, en termes de praxis politique, dans la mesure où elle est tout à la fois un *acteur* sociopolitique et un *lieu* privilégié de l'action politique en tant qu'espace de conjugaison des stratégies syndicales avec l'action collective menée de concert avec les autres mouvements sociaux.

Fonder un rapport au politique tourné vers la société civile n'est pas sans

décline en des modèles plus ou moins coercitifs en matière de régulation selon les pays et leurs cultures sociopolitiques, comme ceux du Canada, de l'Europe du Nord, de l'Angleterre ou de la France, pour ne citer que des exemples différenciés en termes d'encadrement juridique de la conflictualité du travail.

⁷² Québec, Ministère du travail, *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle* (Rapport final), Québec, Publications du Québec, 2003 (auteurs : Jean Bernier, Guylaine Vallée et Carol Jobin).

⁷³ En effet, l'idée d'une « régulation internationale du travail » tient moins du constat des faits que de la perspective promue par l'OIT, et dont la définition vise essentiellement à servir de référence aux dialogues nationaux. Pour l'OIT, « Le dialogue social inclut tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs [...] » (Organisation Internationale du Travail « Statistiques sur le Dialogue social » (2010), en ligne : OIT <<http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/social-dialogue/lang--fr/index.htm>>). Au regard de l'OIT, considérée comme une des principales sources productrices du droit international du travail, l'État demeure donc la référence majeure, sinon exclusive, de toute forme de dialogue social. Les États membres de l'OIT ont droit à des délégations tripartites à la Conférence internationale du travail à Genève, chaque année en juin. Les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs participent aux discussions des commissions et contribuent à l'élaboration des déclarations et des décisions de l'organisation. Le conseil d'administration est le pivot de l'OIT. Il détermine l'ordre du jour de la conférence et des autres rencontres de l'organisation. Il prend acte de leurs décisions et décide des suites à leur donner. Il fixe également les grandes orientations du programme de travail du BIT. Ce conseil est élu pour trois ans par les trois collèges distincts correspondant aux trois catégories de représentants. Ses 56 membres se répartissent ainsi : 28 pour les États, 14 pour les employeurs et 14 pour les travailleurs (pour la plupart de la CSI). Dix sièges permanents sont attribués aux pays suivants : Allemagne, Brésil, Chine, France, Inde, Italie, Japon, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis. Les autres délégués gouvernementaux sont élus tous les trois ans par la Conférence. La Conférence internationale du travail est l'organe suprême de l'OIT.

conséquence. La participation aux grands forums sociaux mondiaux et aux grands rassemblements ne produit pour le MSI que des *déclarations finales* se traduisant le plus souvent par des vœux pieux, tant les acteurs y sont stratégiquement fragmentés et idéologiquement clivés. Cette même société civile n'abrite pas que des « alliés naturels » du mouvement syndical. Elle comprend également des acteurs autrement influents, comme les grandes corporations internationales, les organisations politiques conservatrices ou les lobbies anti syndicalistes et qui visent explicitement à réduire les fonctions régulatrices de l'État. Ce rapport au politique s'inscrit donc davantage dans ce que Beck a appelé le « champ subpolitique »⁷⁴ et dont l'un des effets les plus immédiats est l'effritement du rapport à l'État qui, faut-il le rappeler, est à l'origine de l'institutionnalisation même du mouvement syndical et du rapport travail/État/capital qui lui a permis de légitimer son action politique.

Rappelons enfin que, paradoxalement, c'est sur une recommandation de l'OIT, reprise plus tard par l'ex-CISL lors de son congrès de 2004⁷⁵ que cette stratégie de développement de l'action « subpolitique » et des liens avec la société civile doit sa réalité :

De par sa nature, la mondialisation exige que nous sortions du strict cadre des relations intergouvernementales et de l'État-nation pour aller à la rencontre de nouveaux acteurs et libérer de nouvelles forces susceptibles de nous aider à trouver des solutions. Nous avons besoin de l'énergie, de la créativité et des moyens d'action de nombreux réseaux non étatiques déjà en activité, dont ceux du monde des affaires et de la société civile⁷⁶.

Tout en soulignant le rôle des ONG et des syndicats dans une meilleure gouvernance mondiale. C'est très exactement dans cet esprit que s'est inscrite l'action de la CSI. Son adhésion à cette orientation confirme toute l'ambivalence du discours des principales instances du mouvement syndical international.

V. Conclusion: les limites de l'internationalisme syndical

Au niveau des espaces nationaux, les composantes du MSI tentent progressivement d'aplanir leurs clivages idéologiques grâce à des stratégies de rapprochement élaborées autour d'une incontournable communauté d'intérêts. Sur le

⁷⁴ Dans ce contexte, les syndicats tentent de créer des alliances avec ces nouveaux protagonistes de la démocratie que sont les ONG. Ces alliances au sein de la société civile mondiale participent de la montée du *subpolitique* qui caractérise « la complexité systémique d'une société au sein de laquelle le sous-système politique n'est qu'un des multiples sous-systèmes qui a sa propre dynamique », ce qui « ouvre la possibilité à une autre modernité, une modernité réflexive, basée non seulement sur la rationalité instrumentale, mais également sur des dynamiques intersystémiques qui débordent la logique de différenciation fonctionnelle et introduisent la rationalité communicative » (Bernat Riutort Serra, « Reconocimiento, Derechos y Capitalismo Global » (2001) 53 Ecuador Debate à la p 106).

⁷⁵ Confédération internationale des syndicats libres, décembre 2004, Miyazaki, en ligne : <<http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991221107&Language=FR>>.

⁷⁶ Bureau international du travail, « Une mondialisation juste : Créer des opportunités pour tous. » (février 2004) Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation au para 585, en ligne : BIT <<http://www.ilo.org/public/french/wcsd/g/docs/report.pdf>>.

plan international, ces clivages sont apparus comme des obstacles difficiles à lever. Il a fallu attendre Vienne pour voir l'ex-CISL, la composante sociale-démocrate majoritaire du MSI, phagocyter l'ex-CMT, sa branche marquée par des origines confessionnelles. Que dire du reste de la « famille syndicale internationale », comme la Fédération syndicale mondiale (FSM), toujours attachée à son *projet révolutionnaire* et à laquelle plusieurs OS font encore allégeance? Force est de constater que la CSI apparaît comme un résultat tardif de la Guerre Froide. Le MSI ne peut se prévaloir d'avoir assuré sa transition vers ce « syndicalisme international » tant espéré et seul capable de stratégies solidaires fédératives et porteuses d'action collective face à la refonte inexorable des mécanismes traditionnels de la régulation du travail et aux nouvelles figures de la conflictualité collective qui en découlent. Dans ce contexte, la substance de ce type de syndicalisme continue de renvoyer aux formes traditionnelles de l'action internationale caractérisée par des activités de solidarité de nature essentiellement diplomatique: coopérations intersyndicales bi- ou multilatérales, collaborations institutionnelles ciblées, accords-cadres, etc⁷⁷.

Ces activités ont peu à voir avec les capacités de négociation collective autrement déterminantes dans les espaces nationaux où les syndicats ont pu s'imposer comme des acteurs institutionnels⁷⁸. Comme nous l'avons souligné plus haut, ce qui caractérise plusieurs organisations du MSI, c'est précisément le fait de s'être doté de structures institutionnelles avant même d'avoir construit des pratiques et actions collectives, et ce, comme le montre Lowell Turner⁷⁹, à l'opposé de la logique stratégique et de la trajectoire historique des syndicalismes nationaux dont les processus d'institutionnalisation ont d'abord été précédés et consacrés par l'action collective⁸⁰. De l'aveu même de plusieurs dirigeants rencontrés⁸¹, il s'agit là davantage « d'internationalisme syndical »⁸² que de « syndicalisme international ». Une précision que Guy Ryder a reprise à son compte lors de son discours de clôture des assises⁸³ de Vienne, anticipant ce « changement dans la continuité » que plusieurs observateurs ont évoqué pour caractériser leur bilan provisoire de la CSI.

Dans ce contexte, il devient de moins en moins compréhensible que le MSI choisisse de se replier sur des identités anciennes héritées des Internationales et d'exclure de ses stratégies toute collaboration avec des acteurs nouveaux, fussent-ils

⁷⁷ Da Costa et Rehfeldt, *supra* note 11; Anne-Catherine Wagner, « L'internationalisation du syndicalisme : obstacles et dynamiques » dans René Mouriaux et Jean Magniadas, dir, *Le syndicalisme au défi du 21^{ème} siècle*, Paris, Syllepse, 2008.

⁷⁸ Richard Hyman, « Shifting Dynamics in International Trade Unionism: Agitation, Organisation, Bureaucracy, Diplomacy » (2005) 46:2 *Labor History* 137.

⁷⁹ Lowell Turner, « The Europeanization of Labour: Structure before Action » (1996) 2:3 *European Journal of Industrial Relations*.

⁸⁰ Thompson, *supra* note 25; Sidney Webb et Beatrice Webb, *Industrial Democracy*, 2^e éd, Londres, Longmans: Green and Co, 1911.

⁸¹ Entretiens réalisés en novembre 2006 lors du congrès fondateur de la CSI et à Vancouver lors de son congrès de juin 2010.

⁸² Confédération syndicale internationale, « Programme de la CSI » (Vienne, novembre 2006), en ligne : CSI <<http://www.ituc-csi.org/programme-de-la-csi.html>>.

⁸³ « Nous allons enfin être réunis pour un nouvel internationalisme syndical », Discours de Guy Ryder, Président de la CSI, (3 novembre 2006) Vienne. Depuis, M. Ryder a été élu Directeur du BIT en juin 2012 : une confirmation a posteriori des choix qu'il a imprimés à la CSI lors de sa fondation?

ses alliés naturels, comme ceux de la mouvance des ONG, les acteurs des forums sociaux, associations de femmes, de jeunes, les Verts, et autres types d'organisations structurées autour d'enjeux non strictement syndicaux mais dont le poids est majeur dans la dynamique du rapport local/global dans laquelle s'inscrivent les mouvements sociaux du Sud. Pourtant ces résistances locales impliquent déjà de nombreuses OS du Sud autour d'enjeux qui ont pour nom : économie informelle, cet immense espace de non-droit pour les travailleurs, travail des enfants, condition féminine, dette asphyxiante, privatisation rapide du secteur public, ce rare espace où les syndicats ont pu se consolider⁸⁴, pour ne citer que cela.

Pour ces OS, les résistances locales sont indispensables à l'émergence de l'espace démocratique dont les syndicalismes du Nord ont bénéficié pour légitimer institutionnellement leur existence et leur action. Il s'agit de réunir les conditions d'une véritable transition d'un internationalisme syndical marqué par la tradition des Internationales vers un syndicalisme international qui, prenant acte des transformations contemporaines du travail et de la conflictualité collective, se tournerait vers ces nouveaux enjeux. Ce qui suppose de lourdes concessions de la part des OS du Nord. D'abord, rejeter au moins provisoirement le principe voulant que le poids décisionnel dans les instances du MSI (CSI par exemple) soit assujéti aux quotes-parts financières des OS affiliées⁸⁵. Ensuite, mettre en place de nouvelles formes de démocratie syndicale à même de favoriser un glissement des centres de décision vers le Sud. Enfin, rompre avec des traditions de solidarité et d'action collectives internationales perçues par le Sud comme obsolètes, voire caduques et contreproductives, parce qu'inadaptées. La conjugaison de ces trois facteurs pourrait réunir les conditions d'une réorientation vers ces lourds enjeux locaux et globaux propres au Sud, mais dans l'émergence desquels le Nord porte une lourde responsabilité historique. Quoi qu'il en soit, devant cette croisée des chemins, le mouvement syndical international fait face, *qu'il le veuille ou non*, à une question qui n'est pas historiquement nouvelle pour lui : *que faire?*

⁸⁴ Delvaux, *supra* note 38.

⁸⁵ Confédération syndicale internationale, « Statuts et règlements de la CSI » (Vancouver, juin 2010), en ligne : CSI <<http://www.ituc-csi.org/statuts-et-reglements-de-la-csi.html>>.

Sigles

Principales abréviations utilisées

ACDI – Agence canadienne pour le développement international

BIT – Bureau international du travail

CSI – Confédération syndicale internationale

Ex-CISL – Confédération internationale des syndicats libres

Ex-CMT – Confédération mondiale du travail

FSI – Fédérations syndicales internationales

MSI – Mouvement syndical international

OIT – Organisation internationale du travail

TUAC-OCDE ou CSC-OCDE – Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (ou Trade Union Advisory Committee)

Fédérations syndicales européennes

CES – Confédération européenne des syndicats

EMCEF – Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie

FEJ – Fédération européenne des journalistes

FEM – Fédération européenne des métallurgistes

Fédérations syndicales internationales

FIJ – Fédération internationale des journalistes

FIOM – Fédération internationale des organisations des travailleurs de la métallurgie

FITTHC – Fédération internationale des travailleurs du textile, du vêtement et du cuir

FMTI – Fédération mondiale des travailleurs de l'industrie

IAEA – International Arts and Entertainment Alliance, formée par la FIM (Fédération internationale des musiciens); la FIA (Fédération internationale des acteurs) et l'UNI-MEI, la section média et spectacles de l'Union Network International, représentant les employés de l'audiovisuel, du cinéma, du théâtre et autres (auteurs, scénaristes, réalisateurs, artistes visuels)

IBB – Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois

ICEM – Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des secteurs connexes

ISP – Internationale des services publics

SCEP – Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

UIM – Organisation internationale de l'énergie et des mines

UITA – Syndicat international de l'Association des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, du secteur HORECA, du tabac et des secteurs connexes

UNI – Union Network International.